



LA DERNIÈRE ÉVALUATION ACTUARIELLE DE LA CARRA (2005)

Bonjour à tous,

Le 13 novembre 2007, le gouvernement rendait publique la dernière évaluation actuarielle 2005 de la CARRA pour le RREGOP. Cette évaluation actuarielle tient compte des données de 2006.

CONSTATS:

1. Cette évaluation actuarielle dite de 2005 prend en compte les données de 2006.
2. Les actuaires de la CARRA ont répondu au mandat établi par le comité de retraite du RREGOP.
 - Au moment où le comité de retraite a donné son mandat aux actuaires, ce comité de retraite était formé par des représentants du gouvernement et des représentants de centrales syndicales incluant un retraité choisi par les centrales syndicales.
3. Cette évaluation conclut que, pour maintenir à flot les fonds nécessaires pour répondre aux obligations du régime, la cotisation doit passer de **7,06 % à 8,19 %**.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES :

A - ÉVALUATION ACTUARIELLE 2002

- L'évaluation actuarielle 2002, déposée le 15 octobre 2004, a pris en compte les rendements négatifs que la CARRA avait obtenus en 2001 et 2002.
 - Ces rendements négatifs ont été de **4,70%** et **8,50 %**, une **moyenne négative de 6,6%** pour ces deux années;
 - Les actuaires de la CARRA avaient prévu un rendement moyen de **4,75%** **pour chacune** de ces deux années.
 - Les résultats ont donc été, en moyenne, **inférieurs de 11,35% aux prévisions** des actuaires de la CARRA pour ces deux années.
- Malgré ces baisses de rendements, les actuaires de la CARRA ont recommandé une baisse des cotisations pour les années subséquentes. (page 36, évaluation actuarielle 2002)

B - ÉVALUATION ACTUARIELLE 2005

- Les rendements obtenus par la CARRA pour les années 2004, 2005 et 2006 ont été presque le double de ce que les actuaires avaient projetés pour ces mêmes années lors de l'évaluation actuarielle de 2002.

- Les **prévisions**, pour ces années, étaient de 7,4 %, 7,5 %, et 7,6 % pour une moyenne de **7,5%**. Les **rendements obtenus** pour ces mêmes années se sont élevés à 11,6 %, 13,3 % et 14,2 % pour une moyenne de **13%**.
- Les actuaires de la CARRA recommandent maintenant une hausse de cotisation de 7,06 % à 8,19% pour le RREGOP.

CONCLUSION ? :

Comment expliquer qu'en 2004 (évaluation actuarielle 2002), les mauvais rendements observés en 2001 et 2002 ont quand même conduit à une recommandation de diminuer les cotisations, laquelle recommandation a été rejetée par les représentants des cotisants ?

Comment expliquer qu'en 2007 (évaluation actuarielle 2005), **les bons rendements observés en 2004, 2005 et 2006 conduisent à une recommandation de hausser les cotisations ?**
En 2007,

- Des rendements au-delà des prévisions permettent d'accumuler des surplus de plusieurs milliards de dollars. (Rappel: Les rendements au cours des années 2004, 2005 et 2006 sont près du double des prévisions, soient 13 % par rapport à 7,5 %.)
- Les avoirs des participants augmentent au-delà *des* prévisions les plus optimistes.

Si les faibles taux de rendement, projetés par les actuaires de la CARRA en 2003, pour les années 2004, 2005 et 2006, s'étaient concrétisés, quelle aurait été la répercussion sur l'augmentation des taux de cotisation pour les années à venir ?

Si les représentants des cotisants du RREGOP avaient accepté de baisser les taux de cotisation au niveau recommandé en 2004, à quelle crise devrions-nous faire face aujourd'hui ?

Quelle aurait été la recommandation des actuaires de la CARRA si les rendements avaient été ceux prévus combinés à la baisse des cotisations que ces experts recommandaient? Des taux de cotisations de 11 ou 12 % ?

Est-ce que cette dernière recommandation de porter le taux de cotisation à 8,19 % est conjoncturelle?

Au lieu de nous désarmer, cette recommandation doit nous mobiliser davantage pour la bataille gigantesque que nous avons à livrer pour récupérer ce qui nous appartient.

L'ADR croit qu'il reste suffisamment de milliards de dollars dans le bas de laine des participants, celui des employés actifs et des retraités, pour financer le coût de la pleine indexation.

TRAVAUX DE L'ADR EN MARCHE

1. Les travaux que conduit l'ADR par l'opération "Combien vaut mon fonds de retraite ? " sont plus pertinents que jamais. L'ADR lance un rappel urgent à tous les retraités de participer à l'opération "Combien vaut mon fonds de retraite?". Vous ne savez pas comment participer ? Écrivez-nous et nous vous guiderons. president@adr-quebec.org
2. L'ADR procède à une étude comparative des évaluations actuarielles de 1996, 1999, 2002 et 2005.
3. Pour donner une suite aux décisions de notre conseil d'administration du 14 décembre 2007, dans un prochain courriel, nous vous ferons part d'une autre opération de grande envergure visant à contrer les obstacles que plusieurs s'évertuent à mettre sur le parcours de notre revendication, "La pleine indexation de nos rentes de retraite "

Merci pour l'intérêt que vous portez à la cause et **s.v.p. invitez vos collègues retraités à joindre les rangs de l'ADR.**

À la prochaine

Rodrigue Dubé
Président